

Avis au public
Règlement de la Circulation
Modification temporaire
2026 0106 MT

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que le collège échevinal par sa décision du 26 février 2026, confirmée par le conseil communal le 13 mars 2026, apporte les modifications temporaires suivantes au règlement communal de la circulation routière de la commune de Bettembourg du 9 juillet 2012 et approuvé par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures le 17 août 2012:

Valable à partir du 3 mars 2026 jusqu'au 20 mars 2026 inclus entre 06:00 heures et 18:00 heures:

Accès interdit aux piétons (C,3g) sur le trottoir dans la rue Michel Hack à Bettembourg devant la maison 33;

Les délibérations afférentes ont été approuvées par:

Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 27 mars 2026 et par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures le 2 avril 2026 référence : 322/210/CR.

Fait à Bettembourg, le 23 avril 2026.

Damien NEY
Secrétaire Communal



Jean Marie JANS
Bourgmestre

